

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 1490

présenté par

M. Vatin

-----

### ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 16 par la phrase suivante :

« L'expérimentation de l'utérus artificiel est interdite. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

A l'étranger, l'expérimentation de l'utérus artificiel est en cours. La France ne doit pas être le terrain de cette expérimentation dépourvue de toute considération éthique.